GROUPE	1	HERBICIDE

Herbicide VENTURE® L

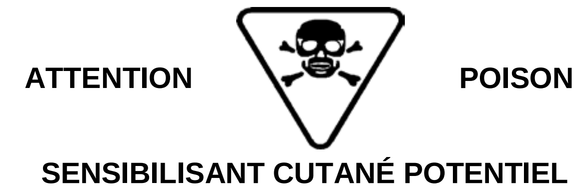
USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable

Herbicide de postlevée pour la suppression des graminées dans les cultures à feuilles larges

GARANTIE
Fluazifop-P-butyl et isomère-S .... 125 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

AVERTISSEMENT

Des études expérimentales par alimentation chez le rat ont démontré que la matière active de ce produit peut causer des malformations congénitales et d'autres effets néfastes sur les fœtus des rats. Les femmes capables de procréer doivent faire preuve d'une extrême prudence lors de la manipulation de ce produit. L'exposition à ce produit en milieu de travail sera réduite si l'on respecte à la lettre les précautions relatives à la manipulation et les directives d'emploi fournies.

N^o^ D'HOMOLOGATION : **21209**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVERTISSEMENT

Des études expérimentales par alimentation chez le rat ont démontré que la matière active de ce produit peut causer des malformations congénitales et d'autres effets néfastes sur les fœtus des rats. Les femmes capables de procréer doivent faire preuve d'une extrême prudence lors de la manipulation de ce produit. L'exposition à ce produit en milieu de travail sera réduite si l'on respecte à la lettre les précautions relatives à la manipulation et les directives d'emploi fournies.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Nocif si ingéré. **Ce produit cause une irritation des yeux et de graves irritations de**

la peau. Le non-respect des directives peut occasionner un risque pour la santé.

2. Peut-être nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiels.
3. Tous les utilisateurs doivent respecter toutes les précautions relatives à la manipulation ainsi que les directives d'emploi et de nettoyage figurant sur l'étiquette.
4. Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Porter des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pendant le mélange et le chargement.
5. Éviter tout contact avec le brouillard de pulvérisation en restant du côté d'où le vent souffle vers le pulvérisateur et/ou en portant un masque ou un appareil respiratoire approprié. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
6. Porter les gants de nitrile fournis avec le produit et les jeter s'ils sont endommagés ou après l'emploi. Jeter les gants immédiatement si l'intérieur est contaminé. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon avant d'utiliser une nouvelle paire de gants.
7. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est exempte de tout débris et que l'ensemble des buses et des tamis sont propres et libres de toute obstruction avant d'y verser l'herbicide VENTURE® L de façon à éliminer tout risque de contamination de la peau et des vêtements causée par la nécessité de débloquer des buses après le début de la pulvérisation.
8. Éviter la dérive d'autres cultures ou vers des endroits non ciblés. Le maïs, les céréales et le gazon sont très sensibles à l'herbicide VENTURE L.
9. **Ne pas appliquer par voie aérienne**.
10. S'il faut réensemencer une culture dans les 60 jours suivant l'application de l'herbicide VENTURE L, ne semer que des cultures à feuilles larges précisées sur l'étiquette.
11. **ATTENTION :** Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci pour le foin. Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.
12. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.
13. NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé.
14. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en

provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

En cas de déversement sur un plancher ou une surface dure, absorber avec de la terre ou une autre matière absorbante. Nettoyer la surface avec un détergent et de l'eau, puis rincer. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou

au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide VENTURE L est un herbicide sélectif de postlevée pour la suppression d'un vaste éventail de graminées annuelles et vivaces dans les cultures à feuilles larges.

L'herbicide VENTURE L ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, la fétuque, les pâturins ni les carex (rouches), y compris le souchet.

L'herbicide VENTURE L est un herbicide systémique; il est transporté du feuillage traité vers les points de croissance des feuilles, des pousses, des racines ou des rhizomes.

Bien que la croissance des graminées cesse peu après le traitement, le processus de destruction du feuillage, des rhizomes et de la plante entière peut prendre jusqu'à plusieurs semaines. L'activité de l'herbicide VENTURE L n'est pas affectée par une pluie qui débute deux heures ou plus après l'application.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide VENTURE L ne doit être utilisé que dans les cultures énumérées sur cette étiquette. Un intervalle de 12 mois est requis entre le moment du traitement et l'ensemencement de toute culture autre que celles indiquées sur l'étiquette de l'herbicide VENTURE L.

NE PAS utiliser à l'intérieur d'une serre.

Comme ce produit n'est pas homologué pour supprimer des organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à ces fins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation plus petites que la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

Zones tampons :

Des zones tampons NE sont PAS requises lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection :		
		des habitats aquatiques d'une profondeur :		des habitats terrestres
		de moins de 1 mètre	de plus de 1 mètre	
Pulvérisateur de grande culture*	Ginseng	1	0	5
	Toutes les autres cultures	1	0	2

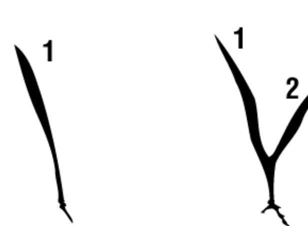
*Dans le cas des applications avec un pulvérisateur de grande culture, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur s'étendant jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur d'au plus 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

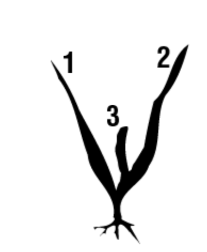
Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et pulvériser des gouttelettes de la taille la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

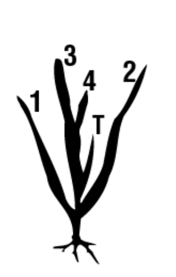
MOMENT DU TRAITEMENT : L'efficacité du traitement par l'herbicide VENTURE L sera réduite si les mauvaises herbes ne poussent pas rapidement en raison d'un stress causé par un manque ou un excès d'humidité, un excès d'eau, des températures froides et/ou une très faible humidité relative. Il peut se produire une repousse par un nouveau tallage si l'application est effectuée dans les conditions de stress susmentionnées. Dans les cultures à grand espacement entre les rangs où le couvert végétal peut être lent à se refermer, il peut être nécessaire d'effectuer un sarclage pour supprimer les graminées qui lèvent après le traitement.

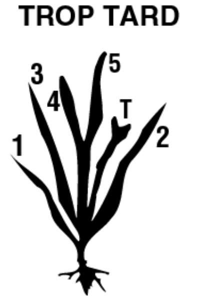
GRAMINÉES ANNUELLES : Appliquer l'herbicide VENTURE L sur les graminées annuelles en pleine croissance, aux stades 2 à 5 feuilles entièrement déployées (sauf pour les sétaires glauque et verte). Pour supprimer les sétaires glauque et verte, appliquer aux stades 2 à 4 feuilles entièrement déployées. Le nombre total de feuilles inclut les feuilles sur la tige principale et sur les talles; voir l'illustration. Les graminées établies qui ont dépassé le stade 5 feuilles (y compris la repousse après une coupe ou le tallage) ne seront pas supprimées. On obtient une suppression optimale lorsque le traitement est effectué avant le tallage des graminées annuelles. **Les traitements des graminées annuelles effectués après leur tallage et lorsque celles-ci subissent un stress causé par l'humidité et/ou la température ne procurent pas une suppression satisfaisante**.

TROP TÓT **APPLIQUER VENTURE L** **TROP TARD**









STADE DES FEUILLES DES GRAMINÉES

1, 2, 3, 4, 5-FEUILLES
T-TALLES

CHIENDENT : L'herbicide VENTURE L procure une suppression saisonnière du chiendent. Appliquer sur les plants en pleine croissance comportant de 3 à 5 feuilles entièrement déployées. Les traitements effectués sur des plantes qui mesurent plus de 20 cm de hauteur ou qui ont atteint le stade de l'épiaison ne procurent pas une suppression adéquate. Dans le canola et le soja seulement, l'herbicide VENTURE L appliqué à faible dose (1 L/ha) assure l'arrêt de croissance des parties aériennes du chiendent pendant toute la saison de végétation.

CULTURES ANNUELLES : Pour obtenir une suppression adéquate, on doit fragmenter complètement les rhizomes du chiendent par un travail du sol (disque ou cultivateur) avant l'application de l'herbicide VENTURE L. Le travail du sol requis pour fragmenter les rhizomes peut être effectué à l'automne ou au printemps, avant le semis. La préparation normale du lit de semence assure une fragmentation suffisante des rhizomes du chiendent, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire un travail du sol supplémentaire. Ne pas travailler le sol pendant 5 jours après l'application de l'herbicide VENTURE L.

CULTURES VIVACES : Dans les cultures vivaces, on peut obtenir une suppression saisonnière efficace pourvu que le chiendent ne subisse pas de stress causé par l'humidité ou la température et que l'application soit effectuée au stade foliaire optimal. La concurrence de la culture améliore généralement la suppression du chiendent. Ne pas travailler le sol pendant 5 jours après l'application de l'herbicide VENTURE L.

DOSES : Les doses d'emploi générales de l'herbicide VENTURE L pour supprimer diverses espèces de graminées figurent ci-dessous. Consulter la section sur les cultures pour connaître la dose d'emploi maximale pour chaque culture, le délai d'attente approprié avant la récolte et les mélanges en cuve recommandés.

DOSES D'HERBICIDE VENTURE L		
Graminées supprimées	**Dose (L/ha)**	**Stade foliaire recommandé**
Maïs spontané	0,6	2-5
Sorgho d'Alep, ivraie de Perse, échinochloa pied-de-coq, blé de printemps et orge de printemps spontanés	0,8	2-5
Folle avoine, panic millet sauvage, digitaire, panic d'automne, panic capillaire avancé	1,0	2-5
Sétaire (verte, glauque, géante) dans l'est du Canada	1,0	2-4
Sétaire (verte, glauque) (millet sauvage) dans l'ouest du Canada	1,4	2-4
Arrêt de croissance des parties aériennes du chiendent (canola et soja)	1,0	3-5
Chiendent (consulter le paragraphe sur le chiendent pour les directives et conditions d'emploi)	2,0	3-5
Muhlenbergie feuillée	2,0	3-5

CULTURES : Consulter la liste des **graminées supprimées** ci-dessus pour connaître la dose appropriée d'herbicide VENTURE L. Le tableau qui suit fournit la dose maximale d'herbicide VENTURE L pour une culture donnée ainsi que d'autres renseignements spécifiques. Ne pas oublier, dans tous les cas, d'appliquer l'herbicide VENTURE L au stade de croissance approprié des graminées et lorsque les graminées sont en pleine croissance.

RECOMMANDATIONS SUR LES CULTURES

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
CULTURES FOURRAGÈRES				
Canola et canola tolérant aux triazines	0,4	80	1. Séthoxydime* 184 g/L 2. Séthoxydime* 184 g/L + Lontrel[MC] 3. Séthoxydime* 184 g/L + Muster®	Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après le stade de la cinquième feuille de la culture. Voir les directives de mélange ci-après. ATTENTION : Ne pas appliquer le mélange avec Muster dans les variétés de canola polonais, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.
	1,4		4. Muster	
	2		5. Lontrel	
Fétuque rouge traçante (plantules et plants établis)	2		Ally®	Fétuque cultivée pour les semences seulement. Appliquer aux stades 2 à 5 feuilles de la culture. Utiliser l'herbicide VENTURE L à raison de 1 L/ha pour éliminer les épillets de l'orge queue d'écureuil et du brome inerme. Voir les directives de mélange ci-après.
Lin	0,4	80	1. Séthoxydime* 184 g/L 2. Séthoxydime* 184 g/L + MCPA Ester 3. Séthoxydime* 184 g/L + Buctril® M	Voir la restriction pour les mélanges en cuve ci-après.
	2			
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique)	2	80		
Lentilles	2	70		Ne pas appliquer après le sixième stade nodal de la culture.
Moutarde	2	75		Ne pas appliquer après le cinquième stade foliaire de la culture.
Pois (de grande culture)	2	66		On peut servir les chaumes aux bovins laitiers en lactation et aux autres bestiaux.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
GRANDES CULTURES				
Soja	0,4 2 2 2	90	1. Séthoxydime* 184 g/L 2. Basagran® 3. Herbicide liquide REFLEX®	Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après le troisième stade trifolié de la culture. Voir les directives de mélange en cuve ci-après. Le mélange en cuve avec l'herbicide liquide REFLEX ne doit être utilisé que dans l'est du Canada. Ne pas appliquer ce mélange en cuve après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.
Haricots secs comestibles	2	75		Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après le stade de la troisième feuille trifoliée de la culture.**
	2	84	1. Herbicide liquide REFLEX	Consulter le mode d'emploi pour les mélanges en cuve aux pages suivantes. Le mélange en cuve avec l'herbicide liquide RELFEX ne peut être utilisé que dans l'est du Canada. Ne pas appliquer ce mélange en cuve après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.**
Betteraves à sucre	2	90		
Tournesol	2	120		
Tabac	1	45		
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES				
Luzerne	2	41	Peut être mélangé avec du 2,4-DB	On peut utiliser la culture traitée pour l'alimentation des bovins laitiers en lactation et des autres bestiaux 41 jours après le traitement.
Trèfle rouge et lotier corniculé	2	Voir les remarques	Peut être mélangé avec du 2,4-DB	Ne pas utiliser pour le pâturage ni l'alimentation des bestiaux dans l'année du traitement.
LÉGUMES				
Asperges (semées directement, plantules et peuplements établis)	2	1		Un seul traitement généralisé. **NE PAS** travailler le sol entre les rangs dans les 5 jours suivant le traitement. Dans le cas des peuplements établis, **NE PAS** traiter les turions pendant la récolte.
Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	0,8 à 2	40		Une application par saison.
Carottes	2	50		Appliquer lorsque la culture mesure 10 cm de hauteur ou moins.
Concombre	0,8 à 2	30		Une application par saison.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
Oignons	1	42		**Graminées annuelles** Un traitement de rappel peut être requis, mais pas moins de 42 jours avant la récolte.
	2	60		**Graminées annuelles et chiendent** Une seule application par saison.
Pommes de terre	2	45	Peut être mélangé avec les formulations de LEXONE[MC] ou SENCOR® pour l'application tôt en postlevée.	Ajouter LEXONE ou SENCOR dans la cuve du pulvérisateur et agiter pendant 2 minutes avant d'ajouter l'herbicide VENTURE L.
Rutabagas	2	45		Une application par saison.
Lupins (blanc doux)	2	80		Une application par année. Appliquer dans 200-300 L d'eau/ha.
Tomates	2	60		
FRUITS				
Arbres non en production – pommes et poires Arbres établis – pommes, poires, pêches, cerises (aigres et douces), abricots, prunes	2			Une application par année, en bande sous les arbres.
Bleuets en corymbe	2	15		Une application par saison. Appliquer en bande dans 100-300 L d'eau/ha. Appliquer aux stades 2 à 6 feuilles des graminées annuelles ou aux stades 3 à 5 feuilles du chiendent.
Canneberges (non en production)	2			Une application par saison, en postlevée, pour la suppression du chiendent.
Fraises	2	30		Une seule application par année. Traiter au printemps avant la floraison ou après la régénération.
Fraises (plants de pépinière)	0,6-2			Une application par année. Appliquer dans 250 L d'eau/ha. Appliquer au début de l'été ou au début de l'automne. Est du Canada seulement.
Framboises (nouveaux plants)	1,2 à 2			Appliquer tôt après la levée, aux stades 2 à 6 feuilles, pour supprimer les graminées annuelles.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
Framboises	1,2 à 2	30		Appliquer au printemps, au stade préfloral. **OU** Appliquer à l'automne (août à octobre) et de nouveau au printemps
PLANTES ORNAMENTALES				
Plantes, arbustes, arbres et pépinières de plantes forestières ou ornementales	2	Aucun		Voir les DIRECTIVES D'EMPLOI DANS LES PLANTES ORNAMENTALES pour des conseils sur le traitement des plantes sensibles.

*Le séthoxydime 184 g/L est distribué sous la marque de commerce Poast® herbicide.

** Les variétés de haricots secs comestibles peuvent afficher des variations quant à leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide VENTURE L ainsi que le mélange en cuve de l'herbicide VENTURE L et de l'herbicide liquide REFLEX. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide VENTURE L ou au mélange en cuve de l'herbicide VENTURE L et de l'herbicide liquide REFLEX , limiter la première utilisation de ces herbicides à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.

MÉLANGE EN CUVE DE l'herbicide VENTURE L + séthoxydime 184 g/L DANS LE CANOLA, LE LIN ET LE SOJA

On peut utiliser l'herbicide VENTURE L en association avec le séthoxydime 184 g/L pour supprimer les graminées annuelles, notamment la folle avoine, la sétaire verte, le blé de printemps spontané et l'orge de printemps spontanée dans le canola, le lin et le soja. Cette combinaison permet d'utiliser des doses réduites des deux herbicides par rapport à leur dose d'emploi lorsqu'ils sont utilisés seuls.

Moment du traitement : Le mélange de l'herbicide VENTURE L + séthoxydime 184 g/L fournit une fenêtre élargie de stades de développement de la sétaire verte où l'on peut effectuer le traitement, par comparaison avec l'herbicide VENTURE L utilisé seul. Appliquer lorsque la sétaire verte est aux stades 2 à 5 feuilles (nombre total de feuilles sur la tige principale et les talles). Consulter la rubrique MOMENT DU TRAITEMENT de la section MODE D'EMPLOI de l'étiquette pour connaître le moment de traitement approprié pour la folle avoine, le blé de printemps spontané et l'orge de printemps spontanée. Les traitements des graminées annuelles effectués après leur tallage et lorsque celles-ci subissent un stress causé par l'humidité et/ou la température ne procurent pas une suppression satisfaisante.

Canola, lin et soja : Utiliser 0,40 L/ha d'herbicide VENTURE L en association avec 0,54 L/ha de séthoxydime 184 g/L. Pour traiter 40 hectares, il faut approximativement 16 L (2 x 8 L) d'herbicide VENTURE L et 21,6 L (2,5 x 8,9 L) de séthoxydime 184 g/L. On doit ajouter un adjuvant (Merge®, Assist® ou Charge) à la solution de pulvérisation, tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous. Voir les DIRECTIVES DE MÉLANGE et les DIRECTIVES D'APPLICATION.

Doses réduites d'herbicide VENTURE L et de séthoxydime 184 g/L dans le canola : Dans

les cultures vigoureuses de canola et de canola tolérant aux triazines, on peut utiliser une dose réduite d'herbicide VENTURE L (0,32 L/ha) et de séthoxydime 184 g/L (0,43 L/ha) lorsque l'infestation de folle avoine, de sétaire verte, de blé de printemps spontané et d'orge de printemps spontané est légère ou modérée. Pour traiter 50 hectares, il faut approximativement 16 L (2 x 8 L) d'herbicide VENTURE L et 21,6 L (2,5 x 8,9 L) de séthoxydime 184 g/L. On doit ajouter un adjuvant (Merge, Assist ou Charge) à la solution de pulvérisation, tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous.

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES : L'herbicide VENTURE L ou le mélange en cuve d'herbicide VENTURE L et de séthoxydime 184 g/L ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges. Il faut donc appliquer séparément un herbicide recommandé contre les mauvaises herbes à feuilles larges, à moins qu'un mélange en cuve ne soit expressément recommandé dans cette étiquette. Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après un herbicide de postlevée contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Lorsque l'herbicide VENTURE L doit être utilisé séquentiellement avec un herbicide de postlevée contre les mauvaises herbes à feuilles larges autre que Muster, appliquer l'herbicide VENTURE L en premier et attendre au moins 3 jours avant d'appliquer l'autre herbicide. Si on utilise Muster séquentiellement avec l'herbicide VENTURE L, appliquer Muster en premier et attendre au moins 4 jours avant d'appliquer l'herbicide VENTURE L. Le respect de ces séquences permet d'éviter les dommages à la culture. Consulter l'étiquette des produits à mélanger pour connaître les directives d'application et les précautions.

MÉLANGES EN CUVE D'HERBICIDE VENTURE L AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

1. **Lire et suivre à la lettre les précautions et le mode d'emploi sur l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges utilisé.**
2. **Respecter les doses d'emploi et les périodes de traitement indiquées sur l'étiquette de chaque produit utilisé dans le mélange.**
3. Pour obtenir une suppression optimale des graminées spontanées, les stades de croissance appropriés pour les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent coïncider, à défaut de quoi l'efficacité du traitement pourrait être réduite.
4. Consulter les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE, ADJUVANTS et DIRECTIVES D'APPLICATION.

Canola – Mélange en cuve avec Lontrel : On peut mélanger l'herbicide VENTURE L aux doses figurant sur cette étiquette avec l'herbicide Lontrel pour traiter les champs de canola ou de canola tolérant aux triazines. **Aucun adjuvant additionnel n'est requis.**

Canola – Mélange en cuve avec Muster : On peut mélanger l'herbicide VENTURE L à raison de 0,8 à 1,4 L/ha avec l'herbicide Muster pour traiter les champs de canola ou de canola tolérant aux triazines. **Aucun adjuvant additionnel n'est requis.**

ATTENTION : Ne pas appliquer le mélange avec Muster dans les variétés de canola polonais, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

Fétuque rouge traçante (plantules et plants établis) – Mélange en cuve avec Ally : On peut mélanger l'herbicide VENTURE L à raison de 2,0 L/ha avec Ally pour traiter les champs de fétuque rouge traçante cultivée pour les semences. **Aucun adjuvant additionnel n'est requis.**

Soja et haricots secs comestibles – Mélange en cuve avec l'herbicide liquide REFLEX (est du Canada seulement) : on peut mélanger l'herbicide VENTURE L à raison de 0,6 à 2 L/ha avec l'herbicide liquide REFLEX à raison de 1,0 L/ha pour les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX. Toujours ajouter l'adjuvant AGRAL® 90 ou TURBOCHARGE® (soja seulement) tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous. **Voir les mises en garde en note au bas du tableau sur les Recommandations sur les cultures ci-devant.**

Soja – Mélange en cuve avec Basagran : On peut mélanger l'herbicide VENTURE L aux doses figurant sur cette étiquette avec les doses homologuées de Basagran. Toujours ajouter Assist ou Charge tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous.

MÉLANGES EN CUVE D'HERBICIDE VENTURE L ET DE SÉTHOXYDIME 184 G/L AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE CANOLA ET LE LIN

1. **Lire et suivre à la lettre les précautions et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges utilisé.**
2. **Respecter les doses d'emploi et les périodes de traitement indiquées sur l'étiquette de chaque produit utilisé dans le mélange.**
3. Pour obtenir une suppression optimale des graminées spontanées, les stades de croissance appropriés pour les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent coïncider, à défaut de quoi l'efficacité du traitement pourrait être réduite.
4. Consulter les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE, ADJUVANTS et DIRECTIVES D'APPLICATION.

Canola – Mélange en cuve avec Lontrel : On peut combiner le mélange d'herbicide VENTURE L et de séthoxydime 184 g/L aux doses figurant sur cette étiquette (à l'exception des doses plus faibles pour le canola) (y compris les adjuvants requis) avec l'herbicide Lontrel, aux doses homologuées pour les mauvaises herbes à feuilles larges à supprimer.

Canola – Mélange en cuve avec Muster : On peut combiner le mélange d'herbicide VENTURE L et de séthoxydime 184 g/L aux doses figurant sur cette étiquette (à l'exception des doses plus faibles pour le canola) (y compris les adjuvants requis) avec l'herbicide Muster, aux doses homologuées pour les mauvaises herbes à feuilles larges à supprimer. **ATTENTION : Ne pas appliquer le mélange en cuve avec Muster dans les variétés de canola polonais, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.**

Lin – Mélange en cuve avec Buctril M ou MCPA Ester : On peut utiliser un mélange en cuve des doses homologuées d'herbicide VENTURE L + séthoxydime 184 g/L + Buctril M **ou** MCPA Ester lorsque le lin affiche une croissance vigoureuse et que l'infestation de folle avoine, de sétaire verte, de blé de printemps spontané et d'orge de printemps spontanée est légère ou modérée. Éviter de traiter le lin lorsque le temps est chaud et humide, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée. Le mélange avec Buctril M ou MCPA Ester peut souvent se révéler antagonique à l'activité du mélange d'herbicide VENTURE L + séthoxydime 184 g/L. On doit utiliser l'adjuvant **ou** l'une des combinaisons d'adjuvants suivants : Merge, Assist + Merge, Charge + Merge, tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous.

DIRECTIVES DE MÉLANGE (Pour tous les mélanges en cuve approuvés) : Nettoyer à fond la cuve du pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et un détergent. Remplir la cuve à moitié environ avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche.

Ajouter la quantité requise d’herbicide VENTURE L et agiter pendant 2 ou 3 minutes. Ajouter ensuite la quantité requise de séthoxydime 184 g/L (le cas échéant) et poursuivre l’agitation pendant 2 ou 3 minutes. Ajouter ensuite l’herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, à l’exception de Muster ou Ally.

Pour Muster ou Ally, ajouter la quantité requise et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
Ajouter ensuite la quantité requise d’herbicide VENTURE L ou de VENTURE L + séthoxydime 184 g/L et poursuivre l’agitation pendant 2 ou 3 minutes.

Ajouter l’adjuvant Merge en dernier lieu (ou la combinaison d’adjuvants Assist + Merge ou Charge + Merge) et continuer d’agiter en finissant de remplir la cuve avec de l’eau propre.

ADJUVANTS
A) Pour les mélanges en cuve d’herbicide VENTURE L + séthoxydime 184 g/L : On doit ajouter l’un des adjuvants Merge, Assist ou Charge à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale de 0,5 % v/v (5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser); on peut aussi utiliser une combinaison de ces adjuvants, pourvu que la concentration finale d’adjuvants ne dépasse pas 0,5 % v/v. Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

B) Pour les mélanges en cuve d’herbicide VENTURE L + herbicide liquide REFLEX : On doit ajouter soit l’adjuvant non ionique AGRAL 90, soit l’adjuvant TURBOCHARGE (soja seulement) à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale de 0,1 % v/v d’adjuvant non ionique (1 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser) ou 0,25 % v/v d’adjuvant (2,5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser). Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

C) Pour les mélanges en cuve d’herbicide VENTURE L + Basagran : On doit ajouter l’un des adjuvants Assist ou Charge à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale de 0,5 % v/v (5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser); on peut aussi utiliser une combinaison de ces adjuvants, pourvu que la concentration finale d’adjuvants ne dépasse pas 0,5 % v/v. Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

D) Pour les mélanges en cuve d’herbicide VENTURE L + séthoxydime 184 g/L + un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges : On peut ajouter l’adjuvant Merge seul **ou** une combinaison d’adjuvants (Assist + Merge **ou** Charge + Merge) à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale totale de 0,5 % v/v (5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser). Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

DIRECTIVES D’APPLICATION : On recommande l’emploi d’un pulvérisateur avec buses à jet éventail standard. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l’avant afin d’améliorer la couverture des mauvaises herbes. L’emploi de buses à miroir ou de buses à jet en cône creux n’est pas recommandé parce qu’elles donnent une couverture inégale ou inappropriée. S’assurer d’une couverture uniforme et complète du feuillage des plantes ciblées. Appliquer l’herbicide VENTURE L et ses mélanges dans 50 à 200 L d’eau à l’hectare, à une pression de 200 à 300 kPa. On recommande une pression élevée (jusqu’à 425 kPa) pour les applications dans les populations denses de mauvaises herbes ou en présence d’un couvert végétal compact afin d’assurer une meilleure couverture. Pour l’application en bandes, réduire proportionnellement le volume de pulvérisation à l’hectare. Utiliser des pulvérisateurs terrestres

seulement.

DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DANS LES PLANTES ORNAMENTALES : On peut utiliser l'herbicide VENTURE L pour supprimer les graminées spontanées dans de nombreuses espèces ornementales qui ne sont pas des graminées (plantes, arbustes, arbres et couvre-sol) nouvellement repiquées ou établies. Se conformer aux directives des sections MOMENT DU TRAITEMENT, DIRECTIVES D'APPLICATION, DOSES ET ADDITIFS. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel, appliquer de façon à bien couvrir les graminées, sans atteindre le point d'écoulement. Des traitements de rappel peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression pendant toute la saison.

L'herbicide VENTURE L peut être appliqué sur le dessus des plants, des arbustes et des couvre-sol ainsi que des plants de pépinière figurant au Tableau 1. Pour les plantes ornementales figurant au Tableau 2, appliquer sous forme de jet dirigé de façon à éviter tout contact de la solution pulvérisée avec le feuillage.

NOTE : Il est impossible de tester le produit sur chaque espèce ou variété de plante ornementale. Pour le traitement des espèces non mentionnées dans cette étiquette, l'utilisateur devrait d'abord faire un essai pour déterminer la sécurité du traitement sur le dessus des plants. Sinon, il est recommandé d'utiliser un jet dirigé pour éviter tout contact avec le feuillage.

TABLEAU 1 : On peut effectuer le traitement sur le dessus des plantes ornementales suivantes. **NOTE : Les espèces suivies d'une astérisque (*) doivent être traitées par jet dirigé entre l'éclatement des bourgeons et l'endurcissement des pousses initiales.**

TABLEAU 1
PLANTES

Alysson
(*Alyssum* spp.)
Armoise
(*Artemisia* spp.)
Camomille
(*Anthemis* spp.)
Gypsophile
(*Gyposphila* spp.)
Épimède
(*Epimedium* spp.)
Bergénie
(*Bergenia* spp.)
Bugle
(*Ajuga* spp.)
Népéta cataire
(herbe aux chats)
(*Nepeta cataria*)
Centaurée
(*Centaurea* spp.)
Céraiste
(*Cerastium* spp.)
Clarkia
(*Clarkia* spp.)
Coréopsis
(*Coreopsis tinctoria*)
Coronille bigarrée
(*Coronilla varia*)
Chrysanthème
(*Chrysanthemum* spp.)
Pied d'alouette
(*Delphinium* spp.)
Oeillet
(*Dianthus* spp.)
Doronic
(*Doronicum* spp.)
Drave
(*Draba* spp.)
Lierre commun
(*Hedera helix*)
Onagre
(*Oenothera* spp.)
Érigéron
(*Erigeron* spp.)
Renouée
(*Polygonum* spp.)
Myosotis
(*Myosotis* spp.)
Gaillarde
(*Gaillardia* spp.)
Gazanie
(*Gazania* spp.)
Benoîte
(*Geum* spp.)
Hydrangée
(*Hydrangea* spp.)
Impatiente
(*Impatiens* spp.)
Iris
(*Iris* spp.)
Gesse
(*Lathyrus* spp.)
Lis
(*Lilium* spp.)
Liriope
(*Liriope* spp.)
Statice
(*Limonium* spp.)
Linaire
(*Linaria* spp.)

Lysimaque
(Lysimachia spp.*)*
Lupin
(Lupinus spp.*)*
Oeillet d'Inde
(Tagetes spp.*)*
Lysimaque nummulaire
(Lysimachia nummularia)
Sagine
(Arenaria verna)
Petite Pervenche
(Vinca minor)
Pétunia
(Petunia spp.*)*
Pavot
(Papaver spp.*)*
Potentille
(Potentilla spp.*)*
Échinacée pourpre
(Echinacea purpurea)
Arabette (corbeille d'argent)
(Arabis spp.*)*
Rudbeckie
(Rudbeckia spp.*)*
Sauge
(Salvia spp.*)*
Scabieuse
(Scabiosa spp.*)*
Joubarbe
(Sempervivum spp.*)*
Renouée de Chine
(Polygonum aubertii)
Euphorbe
(Euphorbia spp.)
Pois de senteur
(Lathyrus spp.*)*
Verveine
(Verbena spp.*)*
Fraisier blanc du Chili
(Fragaria chiloensis)
Yucca
(Yucca spp.*)*
Zinnia
(Zinnia spp.*)*

ARBUSTES, ARBRES ET PLANTS DE PÉPINIÈRE

Pommier, pommetier
(Malus spp.*)*
Thuya
(Thuja spp.*)*
Frêne
(Fraxinus spp.*)*
Azalée
(Rhododendron spp.*)*
Épine-vinette
(Berberis spp.*)*
Buis
(Buxus spp.*)*
Caragan
(Caragana spp.*)*
Cotonéaster
(Cotoneaster spp.*)*
Groseillier
(Ribes spp.*)*
Douglas taxifolié*
(Pseudotsuga menzeisii)
Sureau
(Sambucus spp.*)*
Orme
(Ulmus spp.*)*
Escallonia
(Escallonia spp.*)*
Fusain
(Euonymus spp.*)*
Sapin*
(Abies spp.*)*
Pyracanthe (buisson ardent) *(Pyracantha* spp.*)*
Forsythie
(Forsythia spp.*)*
Pruche*
(Tsuga spp.*)*
Houx*
(Ilex spp.*)*
Chèvrefeuille
(Lonicera spp.*)*
Charme
(Carpinus spp.*)*
Jasmin d'hiver
(Jasminum nudiflorum)
Genévrier
*(*sauf les variétés Blue Haven et *Pfitzeriana compacta*)
Lilas
(Syringa spp.*)*
Tilleul
(Tilia spp.*)*
Févier épineux
(Gleditsia triacanthos)
Érable
(Acer spp.*)*
Poirier
(Pyrus spp.*)*
Andromède
(Pieris spp.*)*
Pin
(Pinus spp.*)*
Podocarpus
(Podocarpus macrophylla)
Troène
(Ligustrum spp.*)*
Cognassier
(Chaenomeles spp.*)*
Rhododendron (sauf l'azalée) *(Rhododendron* spp.*)*
Spirée
(Spiraea spp.*)*
Épinette*
(Picea spp.*)*
Platane
(Platanus spp.*)*
Viorne
(Viburnum spp.*)*
Vigne vierge commune
(Parthenocissus quinquefolia)
Weigelia
(Weigela spp.*)*
Saule
(Salix spp.*)*
If*
(Taxus spp.*)*
Rose
(Rosa spp.)
Bruyère
(Calluna spp.*)*
Fustet
(Cotinus coggygria)
Symphorine
(Symphoricarpos rivularis)

Tableau 2 : Des applications dirigées sont recommandées pour éviter tout contact avec le feuillage.

TABLEAU 2

PLANTES

Campanule
(Campanula spp.*)*
Orpin
(Sedum spp.*)*

ARBUSTES, ARBRES ET PLANTS DE PÉPINIÈRE

Genévrier de Chine
(Pfitzeriana compacta)
Genévrier sabine “Blue Haven”
(Juniperus spp.*)*
Cornouiller
(Cornus spp.*)*
Seringa
(Philadelphus spp.*)*

AVIS À L’UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES

LE MODE D’EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation et n’offre aucune garantie quant au maintien de l’efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-après.

En conséquence, l’acheteur et l’utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l’utilisation du produit, et libèrent Syngenta Canada inc. de toute réclamation relative à l’efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu’il est utilisé de la façon indiquée ci-après.

MODE D’EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L’ÉTIQUETTE DE CHAQUE PRODUIT UTILISÉ POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D’APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS D’EMPLOI.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D’ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	REMARQUES
Ginseng	2	Ne pas appliquer l’année de la récolte	Ne pas faire plus de trois applications par année. Appliquer au début de mai, à la fin de juin et au milieu d’août. Application terrestre seulement. Ne pas dépasser 2 L/ha, quel que soit le moment du traitement.
Peupliers	2		Faire une seule application par année. Appliquer de façon à bien couvrir les graminées, sans atteindre le point d’écoulement. Ne pas dépasser 2 L/ha.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)		REMARQUES
		Production	Taille	
Bleuets (nains, année de production et de taille)	1	60	420	Appliquer en traitement généralisé de postlevée. Faire une seule application par saison. Application terrestre seulement. Pour la suppression des graminées annuelles, y compris le panic capillaire et le panic d'automne, et la répression de l'agrostis d'hiver. Appliquer de la fin de mai au début de juin, du début à la fin de la floraison, aux stades 2 à 5 feuilles des graminées annuelles.
		Produc-tion	Taille	
Bleuets (nains, année de production et de taille)	2	60	420	Effectuer un traitement généralisé en postlevée. Effectuer un traitement par saison. Application terrestre seulement. Pour la répression des graminées indigènes vivaces, y compris le pâturin comprimé, le danthonie à épi et le chiendent. Traiter de la fin de mai au début de juin, du début à la fin de la floraison, sur les mauvaises herbes sensibles en pleine croissance (montée à graines, début de floraison).
Raisins (production, 1[ere] année non en production, 2[e] année non en production)	2	30		Effectuer un traitement généralisé en postlevée dirigé vers le pied de la vigne. Une seule application par saison. Pour la suppression des graminées annuelles et vivaces. Ne pas appliquer ce produit sur des raisins destinés à être exportés aux États-Unis.
Arachides	2	40		Appliquer en traitement généralisé de postlevée. Faire une seule application par saison. Application par voie terrestre seulement. NE PAS UTILISER LA CULTURE OU LE FOURRAGE POUR ALIMENTER LE BÉTAIL. NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les cinq jours suivant le traitement pour effectuer des inspections sur le terrain.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide VENTURE L est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VENTURE L et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

S'il y a lieu, utiliser l'herbicide VENTURE L ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.